



Assemblée générale

Cinquantième session

63^e séance plénière

jeudi 16 novembre 1995, à 15 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

En l'absence du Président, M. Pibulsonggram (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 16 h 30.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale poursuit cet après-midi l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1995.

Les membres se rappelleront qu'au moment de lever la 62^e séance plénière ce matin, il restait encore un siège à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie.

Conformément au règlement intérieur, nous allons maintenant procéder au troisième tour de scrutin secret pour le siège qui reste à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie.

Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, ce troisième tour de scrutin sera limité aux deux États du Groupe des États d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du précédent tour de scrutin, à savoir le Cambodge et la Jordanie.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote pour les États d'Asie le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter.

Les bulletins de vote seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom d'un État autre que le Cambodge ou la Jordanie ou s'ils contiennent plus d'un nom.

Sur l'invitation du Président par intérim, Mme Bosheck (Allemagne), Mme Corado-Cuevas (Guatemala), M. Kazykhanov (Kazakhstan) et Mme Raduchowska-Brochwicz (Pologne) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 16 h 50, est reprise à 17 heures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe B — États d'Asie

Nombre de bulletins déposés :	157
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	157
Abstentions :	0
Nombre de votants :	157
Majorité requise des deux tiers :	105
Nombre de voix obtenues :	

Jordanie	90
Cambodge	67

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité requise des deux tiers lors du précédent scrutin, il reste un siège à pourvoir pour le Groupe des États d'Asie.

Nous allons donc procéder à un troisième tour de scrutin limité. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, ce quatrième tour de scrutin sera limité aux deux États du Groupe des États d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du précédent tour de scrutin, à savoir le Cambodge et la Jordanie.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote pour les États d'Asie le nom de l'État pour lequel ils désirent voter.

Les bulletins de vote seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom d'un État autre que le Cambodge ou la Jordanie ou s'ils contiennent plus d'un nom.

Sur l'invitation du Président par intérim, Mme Bosheck (Allemagne), Mme Corado-Cuevas (Guatemala), M. Kazykhanov (Kazakstan) et Mme Raduchowska-Brochwicz (Pologne) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 17 h 20, est reprise à 17 h 30.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe B — États d'Asie

Nombre de bulletins déposés :	152
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	152
Abstentions :	0
Nombre de votants :	152
Majorité requise des deux tiers :	102
Nombre de voix obtenues :	

Jordanie	103
Cambodge	49

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la Jordanie est élue membre du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1996.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite la Jordanie de son élection.

Les 18 États suivants ont donc été élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1996 : Argentine, Bangladesh, Canada, République centrafricaine, Chine, République tchèque, Finlande, Gabon, Guyana, Jordanie, Liban, Nicaragua, Roumanie, Fédération de Russie, Suède, Togo, Tunisie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je remercie les scrutateurs et le Secrétariat de leur assistance dans cette élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 15 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.